

Conditions Générales de Ventes LE RELAIS - Métisse®

1. GENERALITES

• Les présentes Conditions Générales de Vente régissent de manière exclusive les relations commerciales entre Le Relais et ses Clients. Elles prévalent sur tous les documents contractuels ou non, même postérieurs, émis par le client. Toute commande passée auprès du Relais sera automatiquement soumise aux présentes Conditions Générales de Vente. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente.

• Les renseignements portés sur les catalogues, supports électroniques, notices et documents publicitaires ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis.

Tout changement dans la situation juridique ou financière du Client devra faire l'objet d'une information écrite auprès du Relais, qui pourra, s'il le souhaite, annuler les marchés en cours, refuser des commandes, exiger des garanties ou modifier les conditions de règlement et les délais de paiement. A titre d'exemple, et sans que cette liste soit limitative, il s'agit notamment des événements suivants : dépôt de bilan, mise en location gérance, cession de tout ou partie du fonds de commerce du Client, échange, fusion, scission, changement de contrôle, résiliation ou réduction de garanties.

2. COMMANDES

• Les commandes se passent obligatoirement par écrit de façon claire et précise. Toute commande doit être obligatoirement signée par le Client et accompagné du règlement demandé pour être acceptée par Le Relais. • Pour toute commande dépassant l'encours maximum autorisé, Le Relais se réserve la possibilité de refuser l'expédition des marchandises.

3. PRIX ET FACTURATION

• Sauf stipulation contraire, les prix sont donnés sans engagement de durée et les ventes sont faites au cours du jour de la livraison. • Toutes modifications, soit de taux, soit de nature des taxes fiscales auxquelles sont assujetties les ventes du Relais, sont, dès leur date légale d'application, répercutées sur les prix déjà remis par le Relais à ses Clients, ainsi que sur ceux des commandes en cours. • Le Relais se réserve le droit de réviser ses prix, même en cours d'exécution d'un marché, si des conditions de main-d'œuvre, de matière ou de transport venaient à être modifiées. • Toute offre de prix n'est valable que dans la limite du délai d'option qui est, sauf stipulation contraire, de deux (2) mois. Sauf convention contraire, formulée par écrit, les prix s'entendent toujours pour les marchandises vendues et agréées départ usine.

4. DELAIS - LIVRAISON - TRANSPORT

• Les délais de livraison ainsi que les délais de transport sont donnés à titre indicatif et sauf imprévu. • Sauf convention formelle contraire, ils ne constituent aucun engagement de la part du Relais. Tout retard dans la livraison ne pourra constituer une cause de résiliation de la commande, ni ouvrir droit à des dommages et intérêts au profit de l'acheteur.

• Le Relais se réserve la possibilité d'effectuer des livraisons partielles accompagnées d'une facture distincte. Toute livraison partielle doit être considérée comme un contrat séparé. Le Client ne pourra pas, en conséquence, se prévaloir de l'attente du solde du matériel commandé pour effectuer le paiement des marchandises livrées.

Si le Client refuse la marchandise, les coûts de transport retour engendrés lui seront imputés.

5. RECEPTION DES MARCHANDISES

• Les marchandises sont réputées réceptionnées et agréées départ usine ou entrepôts. • Lors de leur arrivée au lieu de destination, il appartient au client (ou à son représentant) de reconnaître leur état (qualité, quantité, poids, dimensions) avant de procéder au déchargement sous sa responsabilité. • En cas d'avarie constatée, il est seul qualifié pour faire des réserves auprès du transporteur en se conformant aux dispositions des articles L 133-3 et L 133-4 du Code de Commerce : réserves à noter sur le bordereau de livraison et confirmation de ces réserves au transporteur par lettre recommandée avec avis de réception sous 72 heures.

6. CONDITIONS DE REGLEMENT

• Nos factures sont réputées payables au comptant sauf particularités de paiement stipulées sur les factures. Le Relais se réserve le droit à tout moment en fonction de la capacité financière du Client, d'exiger le paiement en avance à la commande ou toute garantie conforme aux usages commerciaux.

7. RETARDS ET DEFAUT DE PAIEMENT

• En cas de retard de paiement total ou partiel à l'échéance, les sommes dues par le Client au titre d'une commande ou d'autres commandes exécutées ou en cours d'exécution deviendront immédiatement exigibles sans mise en demeure préalable. • Par ailleurs, sans présumer de dommages et intérêts que Le Relais se réserve le droit de réclamer au Client, l'absence de paiement total ou partiel à l'échéance entraînera l'application de la clause pénale, des intérêts de retard et la suspension par Le Relais de toute nouvelle livraison et le paiement en sus par le Client des frais engagés par Le Relais pour le recouvrement de ces dettes.

8. CONTESTATION DE LA FACTURE

• Toute contestation ou réclamation concernant les factures adressées par Le Relais au Client ne pourra, en tout état de cause, être examinée par Le Relais que si elle est effectuée par écrit dans les huit (8) jours suivant la réception de la facture contestée.

9. REPRISES

• Les marchandises et matériels vendus ne sont ni repris ni échangés. A titre exceptionnel, et après accord écrit du Relais, une marchandise ou un matériel pourra être repris, à condition d'être en parfait état, dans son emballage d'origine, et d'avoir été livré depuis moins de quinze (15) jours. Tout envoi/retour de marchandises devra être fait, aux frais de l'expéditeur franco de port, avec indication des numéros et date de livraison.

10. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

• En application des dispositions de l'article L 624-16 du Code de Commerce, il est expressément convenu que les marchandises livrées demeurent propriété du Relais jusqu'à paiement intégral du prix et de ses accessoires. • A défaut de paiement 8 jours après l'envoi d'une mise en demeure, le RELAIS pourra se faire autoriser, par simple ordonnance sur requête à reprendre possession des marchandises livrées et non payées.

11. REGLES DE POSE ET D'ENTREPOSAGE

• Les matériaux doivent être stockés à l'abri des intempéries.

Les matériaux devront être employés conformément aux instructions du fabricant (guides techniques disponibles sur le site internet www.isolantmetisse.com) et plus généralement aux règles de l'art (DTUs relatifs à l'isolation des bâtiments).

Le Relais décline toute responsabilité si les règles de pose et d'entreposage ne sont pas respectées.

12. RECLAMATIONS Post Livraison

• Les réclamations liées aux produits doivent être adressées par écrit avant toute mise en œuvre. • Les dimensions, couleurs et poids de certains matériaux soumis à des variations inhérentes à leur nature ou à leur fabrication, bénéficient des tolérances d'usage indiquées dans les fiches techniques produit disponibles sur le site internet www.isolantmetisse.com.

13. DONNEES INFORMATIONS PERSONNELLES

• Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles ainsi que d'un droit d'opposition, pour motif légitime, à leur traitement auprès du Relais. • Les données personnelles du Client sont exploitées par Le Relais à des fins commerciales, dans le cadre de son objet social y compris la gestion, le financement et le recouvrement des créances du poste Clients. • Ces données sont susceptibles d'être transmises à tous contractants de toutes entités ayant un lien direct ou indirect avec Le Relais, pour les besoins de l'exécution du ou des contrats en causes. • La présente demande de collecte de données présente un caractère obligatoire. A défaut de refus exprès passé le délai d'un mois, ce silence vaudra acceptation de la collecte de ces données.

14. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

• De convention expresse, toutes les contestations concernant l'interprétation ou l'exécution des présentes, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, seront de la seule compétence du Tribunal de Commerce d'Arras. • Les traites ou acceptations de règlement nonobstant toutes stipulations du lieu effectif de paiement de même que les expéditions franco ne constituent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.